

Apples, le 13 février 2023

CIIP  
À l'attention Christophe Darbellay  
68, faubourg de l'Hôpital  
Boîte postale 556  
2002 Neuchâtel

## LETTRE OUVERTE

envoyée par courriel

Concerne : Renoncement à diffuser la grammaire « OR »

Monsieur le Directeur, Cher Monsieur,

Au nom de DLFS, je viens vous réitérer ma demande de renoncer à diffuser la nouvelle grammaire appelée « OR », qui n'est pas en adéquation avec la langue française. Nous déplorons aussi que cette initiative grammairienne n'ait connu aucune concertation auprès des parents d'élèves, voire des enseignants. De plus, la population francophone n'a pas été consultée et vous n'avez donc pas reçu son aval !

Vous venez de prendre vos fonctions de directeur de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, aussi je crois savoir que l'initiative de faire paraître « OR » est antérieure à votre arrivée à la tête de cet organisme.

Je pense que vous aurez compris la situation inconfortable dans laquelle la CIIP est plongée, suite aux décisions du Parlement de Genève de renoncer à « OR », il y a quelques mois. Plus récemment, le Parlement vaudois se prononçait dans le même sens en y ajoutant une volonté de moratoire pour bloquer la venue de la grammaire « OR »...

Nous venons d'entreprendre des démarches auprès des autres cantons latins, pour les convaincre de rejoindre les cantons de Vaud et de Genève dans le renoncement à « OR ».

Nous allons demander un rectificatif à la RTS, suite à la diffusion d'une brève au sujet du rejet de la grammaire « OR » dans les écoles vaudoises, car ce document comportait des erreurs ou des éléments trop incomplets !

Comme il semblerait que la nouvelle grammaire « OR » n'est pas encore imprimée, il est encore temps de surseoir à une dépense malheureuse, onéreuse et inutile.

C'est pourquoi nous vous implorons de prendre la décision de geler la diffusion de ce document dans les écoles latines de Suisse, dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Cher Monsieur, à mes salutations respectueuses.

Aurèle Challet – Président DLFS





CONFÉRENCE INTERCANTONALE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE  
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68  
Case postale 556  
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72  
Fax 032 889 69 73  
ciip@ne.ch  
www.ciip.ch

DLFs  
Monsieur Aurèle Challet  
Président  
En Châtagnis 14 C  
1143 Apples

Neuchâtel, le 15 février 2023

### Votre lettre ouverte du 13 février 2023

Monsieur le Président de la DLFs,

Votre courrier du 13 courant invitant l'Assemblée plénière à renoncer à diffuser la grammaire "OR" nous est bien parvenu et a retenu toute l'attention de ses membres.

En premier lieu, nous tenons à préciser que la CIIP a agi dans le strict périmètre des compétences qui lui sont conférées, conformément aux articles 8 et 9 de la Convention Scolaire Romande (CSR), et à l'article 5 de ses Statuts. La CIIP a ainsi toute la légitimité pour définir les normes et orchestrer la rédaction de moyens d'enseignement en Suisse romande.

Se fondant également sur la Convention des Parlements (CoParl), la Convention Scolaire Romande a permis d'instituer une Commission interparlementaire de contrôle (art. 21 de la CSR), abrégée CIP-CSR. Composée de sept député.es par canton, celle-ci s'assure de la mise en œuvre de la CSR. Elle a notamment pour mission d'examiner le rapport annuel, le rapport général d'activité, le budget et les comptes annuels de la CIIP. Elle peut également émettre toute remarque ou proposition relative à l'application de ladite convention.

Le 2 juin 2022, cette Commission s'est positionnée en faveur du maintien de l'OR dans les nouveaux moyens d'enseignement du français. À la suite de cette décision, les cantons ont décidé de poursuivre le processus d'édition selon la planification prévue. Les premiers moyens (1H, 2H et 5H) entreront donc dans les classes à la rentrée scolaire 2023-2024.

Votre lettre ouverte déplore également le fait qu'aucune concertation des parents et des enseignant.es n'ait été réalisée préalablement, ce qui est inexact. Nous pouvons en effet vous assurer que l'Association des parents d'élèves (FAPERT), le Syndicat des enseignant.es romand.es (SER) et la Conférence latine des responsables d'établissement de la scolarité obligatoire (CLACESO) ont formellement soutenu notre décision.

Vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à ces divers éléments de réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la DLFs, l'assurance de notre parfaite considération.

Christophe Darbellay  
Président

Pascale Marro  
Secrétaire générale

**Copie pour information** : aux membres de l'Assemblée plénière

Apples, le 23 février 2023

CIIP  
À l'attention de Monsieur Christophe Darbellay  
68, faubourg de l'Hôpital  
Boîte postale 556  
2002 Neuchâtel

Concerne : Demande de renoncement à diffuser la grammaire 'OR' (suite)

Monsieur le Directeur,

Nous lisons avec intérêt votre réponse du 15 février 2023 - qui fait suite à notre lettre ouverte du 13 février 2023 - dans laquelle nous vous invitons fortement à renoncer à diffuser la grammaire 'OR'.

Ce n'est pas votre organisation en multi commissions et autres délégations que nous mettons en cause ; mais nous souhaitons vous amener à prendre en compte une réalité qui ne corrobore pas votre analyse. En effet, la grande majorité des citoyens francophones de Suisse romande, de très nombreux professeurs, parents d'élèves, linguistes ou dispensateurs de l'apprentissage de la langue de Voltaire rejettent la déconstruction de la langue française par la venue de l' 'OR'. D'ailleurs, comment oser prétendre, une seule minute, faire accepter cette « particularité orthographique » aux autres 400 millions de francophones de par le monde... dont nous faisons toujours partie ? Ils ne comprendraient tout simplement plus les écrits émanant d'une Romandie « linguistiquement originale » et dont l'orthographe leur serait devenue étrangère !

Mais qui êtes-vous, ou pour qui vous prenez-vous, pour oser prétendre changer le code d'une langue... qui ne vous appartient pas ? A l'évidence, la langue française est un trésor culturel universel, et nous ne laisserons personne l'avilir ! Nous disposons d'appuis très nombreux et sincères, parmi les parents d'élèves pour refuser l' 'OR' et auxquels nous demandons de bloquer, à leur tour, cette grammaire déformatrice du code de la langue française.

Avec véhémence, nous réitérons notre demande pour éviter un gaspillage financier et un pillage culturel linguistique qui ne répond aucunement à une priorité. L' 'OR' ne peut être une occasion utilisée froidement pour venir masquer l'échec patent de l'apprentissage de la langue française dans les écoles de Suisse romande, ces dernières années ! Il suffirait d'accepter humblement de reconsidérer les méthodes qui ont échoué.

L'idée de l' 'OR', travail sciemment orchestré par des personnes acquises à une cause militante sectaire, sur fond de compromis gentils, n'est pas au niveau des attentes de la population francophone ! Et, non, les citoyens francophones de Romandie n'ont pas été consultés, alors qu'il s'agit pourtant de l'avenir de leur langue ! La venue de l' 'OR' n'a donc pas eu l'aval, ni l'approbation de l'ensemble des parents d'élèves ou des responsables de la transmission de la culture française, au profit d'un code déformé et incohérent.

D'ailleurs, les récentes décisions des cantons de Vaud et de Genève (suivis bientôt par d'autres) de bloquer clairement l' 'OR' démontrent que vous n'avez pas saisi la force de rejet de votre projet dans la population ou que vous feignez de l'ignorer... car nous vous lisons, au 4e paragraphe : « ... A la suite de cette décision (du 2.6.22) les cantons ont décidé de poursuivre le processus d'édition prévue. ». Vous aviez pourtant l'information du contraire !

Pour terminer, nous aimerions vous faire remarquer que votre lettre comporte étonnamment (ou par provocation) des points médians... alors que le Conseil national (juin 2022) s'est opposé à cette forme graphique et que le Conseil des États (décembre 2022) a admis tacitement d'accepter, donc de respecter la directive de la Chancellerie fédérale à ce sujet (novembre 2021). Vous savez pourtant que les cantons de Vaud, Valais et Genève appliquent déjà cette directive. De plus, comme les points médians (et autres signes cabalistiques) ne sont pas enseignés... ils ne sont donc pas compris.

Avec l'espoir que vous saurez prendre en considération les éléments ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Aurèle Challet – Président



Martine Banoun – Vice-présidente

